

# Une lettre inédite de Madame de Staël pendant les Cent-jours

Autor(en): **Lhombreaud, Roger-A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **59 (1951)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-46033>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Une lettre inédite de Madame de Staël pendant les Cent-Jours

Le Fonds Curzon, à la Bibliothèque bodléienne, contient une lettre inédite de Madame de Staël, adressée à

Monsieur  
Monsieur le Lieut.<sup>t</sup> Col.<sup>1</sup> Aug : Guiguer  
Nyon.

et dont le texte est le suivant :

par une sottise intrigue de domestiques dans  
coppet, my dear sir, on veut m'enlever  
mon valet de chambre qui a fait le  
tour d'europe avec moi, et dont le  
service m'est vraiment nécessaire. ayez  
la bonté de l'entendre et sauvez-le je  
vous prie. il a besoin de sa place chez  
moi et serait très malheureux de la  
perdre — Mon fils est arrivé de Paris  
il croit à la force des armées françaises  
mais il apporte des journaux où l'on  
dit que bressuire dans la vendée est prise

par les royalistes — l'état de la france  
est bien malheureux — un général a  
dit que si la suisse ne maintenait pas  
sa neutralité l'empereur réunirait le  
pays de vaud à la france — ne me citez  
pas pour cela — je vous donnerai le nom du  
général — venez dîner chez nous  
lundi vous causerez avec mon fils —  
je donne à étienne une lettre pour  
gaudin dites lui s'il doit en faire  
usage —

mille amitiés —

samedi ;

M<sup>me</sup> de Staël <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Bodleian Library, Oxford, Curzon b 38. Deux feuilles in-8, écrites sur trois pages.

Ma gratitude va au professeur Jean Seznec, de l'Université d'Oxford, pour m'avoir communiqué cette lettre, et donné de précieux conseils.

Cette lettre n'est pas datée ; mais l'allusion à la prise de Bressuire dans la Vendée par les royalistes constitue la clef : cette ville — théâtre de combats acharnés en 1792-1795 — a été capturée début mai 1815, pour une courte période<sup>1</sup>. Nous sommes donc pendant les Cent-Jours, en mai ou début juin 1815. Une lettre de Madame de Staël à Benjamin Constant permet de préciser : le 28 mai elle écrivait : *Les lettres que mon fils m'apporte... exigent une dernière réponse*. Cette lettre à Aug. Guiguer est donc à peu près de la même date puisque l'arrivée de ce même fils semble encore très récente.

A cette date, on mobilisait l'armée suisse ; une mobilisation ne signifiait jamais, alors, une levée en masse de tous les hommes jeunes, mais la réquisition d'un certain pourcentage de ce que nous appelons aujourd'hui des « classes ». A la suite de quelque querelle d'office, le valet de chambre de Madame de Staël avait été dénoncé aux autorités militaires : il allait donc être appelé à l'honneur de participer aux campagnes suprêmes des Alliés contre l'empereur. Etienne — c'est le nom du valet, il apparaît à la fin de la lettre — préférerait sa position auprès de l'illustre écrivain à la gloire de participer à la future bataille de Waterloo... Cela décide la bonne dame de Coppet à intervenir auprès de ce lieutenant-colonel, avec lequel elle semble être en bons termes. Il s'agit d'un des membres de cette famille vaudoise Guiguer qui possédait le château de Prangins, à côté de Coppet, et avec laquelle Madame de Staël était liée<sup>2</sup>.

La formule *my dear Sir* ne doit pas nous étonner : il s'agit tout simplement d'une manie épistolaire courante dans les lettres de Madame de Staël et que raillera Chateaubriand dans ses *Mémoires d'outre-tombe*.

Madame de Staël avait déjà écrit à Auguste Guiguer, quelque temps auparavant, une autre lettre de sollicitation. Il s'agissait alors de Joseph Bonaparte qui venait d'acheter, pour s'y mettre à l'abri, le château de Prangins, justement à cette famille Guiguer.

---

<sup>1</sup> En effet, Napoléon y envoya Lamarque et 30 000 hommes, qui écrasèrent les royalistes à Ligé, le 20 juin 1815... deux jours après Waterloo. Les royalistes, bien que battus, avaient su constituer un « second front ».

<sup>2</sup> Il ne faut pas confondre le lieutenant-colonel Auguste Guiguer (1782-1831), à qui est adressée cette lettre, avec son frère aîné, le colonel Charles-Louis Guiguer, né en 1780, mort en 1840, et qui deviendra général fédéral. (J.-B.-G. GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises...*, t. 6, Genève, 1892, p. 117 sqq.)

Les autorités vaudoises supportaient mal la présence d'un Bonaparte dans leur canton. Madame de Staël, à cette époque, était à Paris — puisque Napoléon n'y était plus — et même elle fréquentait les autorités occupantes : elle en profita pour plaider la cause du roi déchu :

J'ai parlé au duc de Wellington pour votre voisin de Prangins. Il m'a promis de dire tout ce qu'il faut pour qu'on laisse M. Joseph Bonaparte tranquille... Je voudrais bien pouvoir lui être utile et je m'en flatte <sup>1</sup>.

Les temps sont changés : à la nouvelle du retour de son frère, Joseph Bonaparte s'est enfui, tandis que Madame de Staël s'est empressée de regagner le refuge de Coppet. Elle écrit à nouveau, non plus pour protéger un ex-roi... mais plus simplement son valet... Il faut croire que ce valet était digne de l'intérêt que lui portait la dame de Coppet, puisqu'il figure dans une clause particulière de son testament <sup>2</sup>. Quant à ce Gaudin, dont il est question à la fin de la lettre, et auquel Etienne doit apporter un message, il peut s'agir de Jean Gaudin, pasteur à Nyon, botaniste et littérateur.

La lettre présente un autre intérêt que cet intérêt domestique. On y retrouve d'abord le cosmopolitisme de Madame de Staël et le souvenir de ses pérégrinations à travers l'Europe entière : *Mon valet de chambre qui a fait le tour d'Europe avec moi*. On y retrouve aussi son incorrigible manie de faire à la fois des mystères et des imprudences. Elle ne peut s'empêcher de se faire l'écho de rumeurs, et qui mieux est, de propos attribués à un général — dont elle ne veut donner le nom — mais les propos sont aussi compromettants que le nom du dit général. C'est toujours la même femme qui, revenue tout près de Paris, malgré les ordres de Napoléon, en 1803, affirmait à l'empereur son désir de ne s'occuper que d'affaires de famille, et qui, en même temps, envoyait, par des courriers officieux, des lettres imprudentes à son père.

Cette lettre à Auguste Guiguer éclaire aussi la position de Madame de Staël pendant les Cent-Jours, et plus précisément à la fin de mai 1815.

<sup>1</sup> Cité dans VERDEUIL-GAULLIEUR, *Histoire du canton de Vaud*, t. IV, p. 324, en note.

<sup>2</sup> Elle dictait, trois semaines avant sa mort, le 21 juin 1817, ce codicille : « J'ajoute les conditions suivantes... donner trois années de gages à Etienne... »

Ses biographes ne sont pas d'accord : certains ont prétendu qu'elle s'était ralliée à la cause de l'empereur, d'autres le nient. Peut-être conviendra-t-il, ici, de distinguer l'attitude de l'écrivain devant les problèmes suisses en ce mois de mai 1815, et sa position personnelle envers Napoléon.

Le canton de Vaud vient de passer par une crise très grave, et la situation de la Suisse en général ne va qu'empirer pendant les semaines qui vont suivre. Les puissances alliées s'apprêtent à marcher contre l'empereur et les armées françaises. Les cantons suisses se rangeaient du côté des Alliés, seul le canton de Vaud était pro-napoléonien. Or l'ennemie de Napoléon soutenait la cause des Vaudois ! Il y a mieux : elle écrivait à l'empereur par l'intermédiaire de Joseph Bonaparte. En avril, des troupes alliées prennent position en Suisse ; Madame de Staël écrit à son ami Henri Meister, le 15 avril :

Au moins, tâchez d'être neutres en Suisse... je resterai ici (*à Coppet*) tant que je le pourrai. Mais on m'a mis trente-cinq officiers ou soldats pour me défendre et me ruiner.

et plus loin, dans la même lettre :

Joseph m'a écrit que l'Empereur était content de ma conduite pendant son adversité, et m'invitait à revenir à Paris. Je reste ici cependant.

Le 20 mai, les autorités suisses concluaient un traité avec les puissances alliées. Les cantons se rangeaient, officiellement, de leur côté, contre Napoléon, se mettaient sous leur protection, et acceptaient de livrer passage à leurs troupes. Le 31 mai, Madame de Staël commente ce traité au même correspondant :

Dites-moi, confidentiellement, ce qu'il faut penser de notre situation comme Suisses. Le traité me semble une déclaration de guerre à la France. Cependant, on m'écrit, de Berne, que c'est une neutralité. Je ne sais quel parti je dois prendre... Quel est votre avis?... Votre lettre sera brûlée, mais le souvenir restera dans mon cœur <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Publiées par Usteri & Ritter, 1903.

M. Pierre Kohler<sup>1</sup> cite une lettre d'Albertine de Staël, dont le mariage avec le duc de Broglie était en suspens. Elle écrivait, plus tard, au sujet des événements de mai-juin 1815 :

Nous avons peur des Autrichiens d'un côté et des Français, de l'autre, et s'il y avait eu encore autre chose, nous en aurions eu peur. Nous nous sommes sauvés à Lausanne pendant un mois.

Juste avant cette fuite, Madame de Staël écrivait de son côté à son avocat, Louis Secrétan, le 6 juin :

... N'êtes-vous pas effrayé du sort du monde? La Providence seule peut faire sortir un bien de deux grands maux, Bonap. et la guerre contre la France.

Quelle est donc l'attitude véritable de Madame de Staël vis-à-vis de l'empereur? Les lettres citées, et bien d'autres de la même période, prêtent à confusion. Dans notre lettre à Auguste Guiguer, Madame de Staël annonce que son fils est arrivé de Paris et « qu'il croit à la force des armées françaises ». En effet, elle peut maintenant penser, sincèrement, que l'empereur est le seul chef militaire capable de sauver la France et d'éviter un nouveau et définitif désastre au pays qu'elle n'a cessé, en dépit de tous ses griefs personnels à l'encontre de son dictateur, d'aimer et de préférer. Ses lettres à Constant, datées de 1814, attestent qu'elle ne pouvait supporter l'idée d'une occupation du sol français.

Mais l'optimisme d'Auguste de Staël et de sa mère n'était pas d'essence purement patriotique, ou, plus exactement, francophile. Leur motif secret, que La Rochefoucauld n'aurait eu aucune difficulté à découvrir, était l'intérêt : le Gouvernement français, depuis plus de vingt-cinq ans, devait rembourser une dette de deux millions de francs au nom de Necker. En 1814, Madame de Staël s'était empressée de demander à Louis XVIII le paiement de cette somme. Mais Napoléon revint de l'île d'Elbe : il a maintenant tout intérêt à se concilier les libéraux, et à ménager l'auteur de *De l'Allemagne*. Madame de Staël envoie donc son fils Auguste à Paris en négociateur. Elle ne cache même pas ses intentions à Benjamin Constant, à qui elle écrivait, le 17 avril :

---

<sup>1</sup> *Madame de Staël et la Suisse*, pp. 644-645.

Mon intérêt à moi, c'est le paiement (*de la dette*) ; Auguste va pour cela, et j'irais et je ferais tout pour une chose dont mes enfants ont vraiment besoin... Vous savez très bien que je ne suis pas royaliste ; si l'Emp. donne la liberté, il sera pour loi le souv. légitime.

Auguste fut reçu aux Tuileries par Napoléon lui-même, et avec bienveillance. L'empereur promit le remboursement de la dette, « dès que les circonstances le permettraient » et invita, comme on l'a vu, Madame de Staël à rentrer à Paris. La promesse de Napoléon était donc de nature à ébranler l'hostilité de Madame de Staël. Pourtant si la lettre à son avocat du 6 juin, et d'autres, semblent moins favorables à l'empereur, c'est que Madame de Staël commençait à se rendre compte que « les circonstances » semblaient de moins en moins « permettre le remboursement promis ». Environ deux semaines après, Waterloo brisait tout espoir en Napoléon. Elle écrivait à M<sup>me</sup> Necker de Saussure :

Je suis toute à la France depuis le départ de Bonaparte ; mais je ne suis à rien, dans le vrai, qu'à la santé de John.

Il s'agit de John Rocca, qu'elle allait épouser l'année suivante, et dont la santé, en ce printemps 1815, lui donna plus de préoccupations que « l'état bien malheureux de la France ». Le mariage de sa fille avait été remis, officiellement, en raison des événements, et la question de sa dot avait été rendue problématique par le refus que Constant avait opposé à sa demande de restituer une partie de l'argent qu'il avait reçu d'elle ; et les hasards risqués par Bonaparte reculaient encore le paiement de la dette du Gouvernement français. Tout cela la tourmentait plus que le sort du monde ; les événements politiques et militaires l'intéressaient surtout en fonction de leurs répercussions probables sur ses affaires personnelles. Madame de Staël est très humaine en cela ; mais si l'on retire ainsi à l'auteur de *Dix années d'exil* la qualité d'héroïne, on ne diminue pas pour autant sa générosité, et son intervention pour sauver son valet de la réquisition militaire témoigne une fois de plus de sa bonté.

ROGER-A. LHOMBREAUD.